



# Corbeil-Essonnes-Environnement

Corbeil-Essonnes, le 12 mai 2022

Objet : enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU de Corbeil-Essonnes

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le 19 avril 2022, une réunion d'information sur le projet de modification n°1 du PLU s'est tenue en mairie.

Elle faisait, seule, l'objet d'une annonce sur la page d'accueil du site de la commune.

L'arrêté n° 2022/2026 signé le 01 avril 2022, prescrivant l'enquête publique relative à la procédure de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme de Corbeil-Essonnes et l'avis correspondant à cet arrêté n'y apparaissaient pas.

Ces documents disposent notamment : « **Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie de Corbeil-Essonnes et diffusé sur le site internet de la commune.** »

Dans la mesure - où le panneau d'affichage du centre administratif est la plupart du temps illisible, parce qu'exposé en plein soleil et celui de la mairie guère visible, parce qu'implanté sur le côté de l'esplanade en bordure des places de stationnement, - **le seul et unique espace qui permette de prendre connaissance des informations réglementaires est le site internet de la commune.**

Les deux documents évoqués n'ont jamais figuré sur le site de la commune.

Dans cette réunion du 19 avril, à laquelle vingt personnes assistaient (12 représentants de la commune à des titres divers et 8 habitants), la Maire Adjointe chargée de l'urbanisme a annoncé le lancement de l'enquête publique d'une durée d'un mois [sic] à partir du 22 avril.

L'enquête d'une durée de 22 jours s'est donc déroulée pour les deux tiers pendant les vacances scolaires de la zone C.

Depuis le début de l'enquête publique, pour accéder aux documents sur le site de la commune, il faut cliquer sur le lien : vos démarches d'urbanisme en ligne, puis l'onglet projet de modification n°1 du PLU, après : *Dans le cadre de la procédure de modification du PLU en cours, [consulter les documents ainsi que l'arrêté municipal.](#)*

- 99\_AR-Arrêté -n 2021 1760 lancement modif PLU.pdf
- Projet 2.2. Justification des choix retenus et impact sur l'environnement.pdf
- Projet 4. OAP.pptx
  
- Projet 5. Règlement.docx.pdf
- Projet Annexe OAP patrimoine.docx.pdf
- Projet de zonage.pdf
- Projet Rapport de présentation modification n°1 PLU.docx.pdf

*Les deux documents essentiels suivants ne figurent pas dans la liste des documents relatifs à l'enquête :*

L'arrêté n° 2022/2026 signé le 01 avril 2022, prescrivant l'enquête publique relative à la procédure de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme de Corbeil-Essonnes et l'avis correspondant à cet arrêté.

Nous constatons que les avis des PPA ne figurent nulle part et nous nous demandons si leur avis a été sollicité en tant que tel, au-delà de l'envoi des documents.

L'absence de tous ces documents nous conduit à nous demander si la procédure en cours est conforme et entachée d'illégalité.

**Projet 4. OAP**

Nous demandons que la phase 4 (ex PomChou) de l'OAP Papeterie ne comporte aucun logement. Il faut rappeler que l'opération de la Papeterie comporte plus de 1700 logements et que le déficit en équipements publics et activités économiques y est réel. Il faut donc utiliser l'ancien terrain PomChou pour en implanter.

Le lancement de la modification n°1 du PLU, suite à l'arrêté du 06 septembre 2021, laissait penser qu'on pouvait prendre son temps pour réellement associer la population en menant une véritable concertation. Il n'en a rien été. Réaliser cette enquête à la sauvette témoigne d'une singulière conception de la démocratie participative.

Pour l'association, son président Claude Combrisson